



NUTIZIALE



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

PACE E SALUTE

la Lettre aux élus

Bulletin trimestriel de la MSA de Corse

N°1. Janvier 2013

Sommaire

2. Nouvelle Agence d'Ajaccio

3. Santé

- ▶ Vos démarches santé simplifiées
- ▶ Tiers payant et médicaments génériques
- ▶ Complémentaire santé
- ▶ Carte vitale

4. Solidarité – Insertion

- ▶ Le RSA pour les exploitants et les chefs d'entreprises agricoles

4. Famille – Logement

- ▶ La MSA et les prestations familiales

AGENDA

- ▶ Instants santé Jeunes 2013 Sur Ajaccio
- ▶ Campagne de communication 2013 sur les services en ligne
- ▶ Campagne de sensibilisation contre la fraude
- ▶ Campagne sur la sortie du nouveau PEPS EUREKA
- ▶ Mars bleu : Sensibilisation au dépistage du cancer colorectal

Bonjour à toutes et à tous,

Une année s'est achevée, une autre commence.

2012 a été riche de projets mais aussi de débuts de réalisation.

En 2013, la MSA de Corse poursuivra avec constance son travail pour améliorer l'accueil et le service aux ressortissants agricoles, en particulier les plus fragiles. Elle sera également présente sur le terrain, comme en 2012, avec ses partenaires locaux et en premier lieu, VOUS, les délégués MSA.

Il est certain que nos actions, nos ambitions futures, nos démarches ne peuvent exister sans VOUS !

Vos comités locaux sont et seront toujours essentiels pour la MSA car vous êtes au cœur des territoires, au plus près des ressortissants agricoles.

Soyez assurés pour cette nouvelle année 2013 de toute notre gratitude quant au travail que vous effectuez, à votre collaboration, aux précieux conseils que vous nous apportez.

Nous aurons l'occasion de nous rencontrer et d'échanger lors des réunions des comités locaux qui se dérouleront au printemps prochain puis lors de notre Assemblée Générale fixée au 21 juin 2013.

Soyez assurés de notre soutien au quotidien et de notre écoute attentive à vos projets et propositions.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 2013 et vous souhaitons bonheur, santé et réussite.

Henri FRANCESCHI

Président

Régis GUENIN

Directeur

Directeur de la publication : Régis GUENIN
Siège social : MSA de Corse – Parc Cuneo d'Ornano BP 407 – 20175 Ajaccio Cedex 1
Conception : Secteur communication - Impression : MSA de Corse
Tirage : 300 exemplaires - Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2013 - N°CPPAP : En attente - N°ISSN : En attente
Crédit photo : MSA de Corse / Caisse Centrale MSA

Prochainement, une nouvelle agence de la MSA à Ajaccio

(ouverture prévue fin janvier 2013)

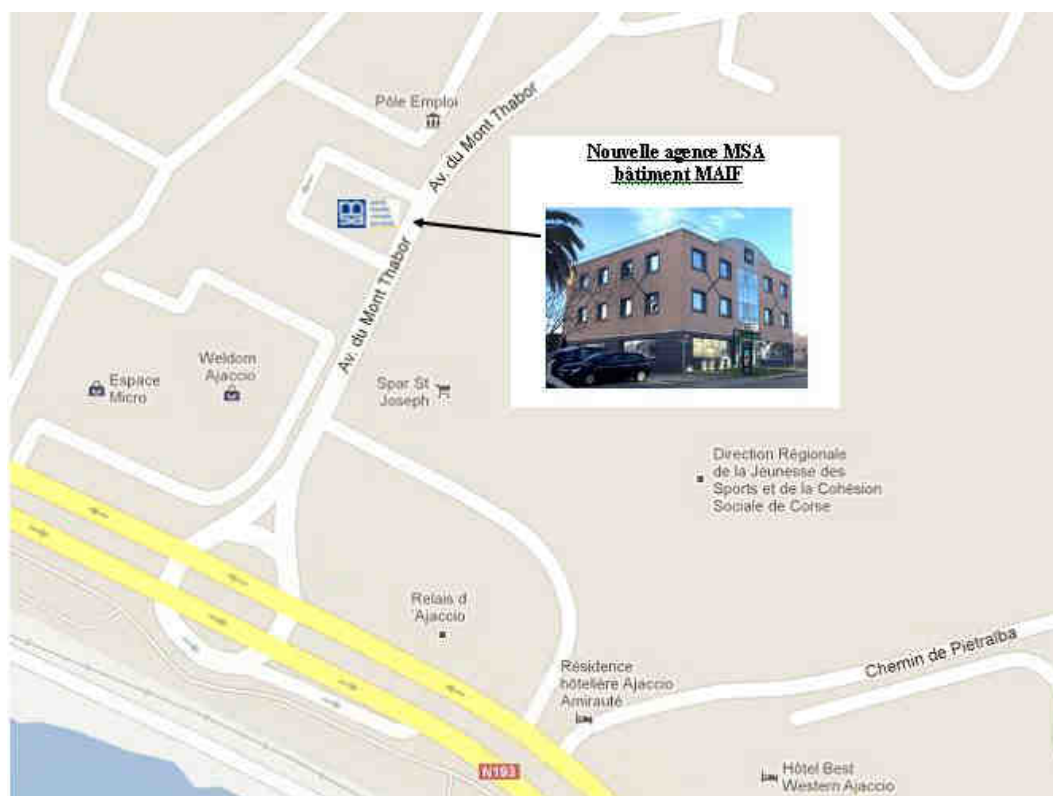
Prenant en compte les remarques des ressortissants agricoles sur les difficultés d'accès aux locaux de la MSA du Parc Cunéo d'Ornano, le Conseil d'Administration et la Direction de la Caisse ont décidé d'implanter l'accueil du public en dehors du centre ville.

La nouvelle agence qui va bientôt ouvrir apportera un accueil de qualité et facilement accessible, en particulier pour le stationnement. Ce nouveau service sera un bel exemple de la démarche d'amélioration dans laquelle s'inscrit la MSA de Corse.

Cette agence sera située Avenue du Mont Thabor, à l'entrée d'Ajaccio. Ce quartier, facile d'accès, comporte déjà de nombreuses structures de service public comme l'Agence Régionale de Santé, Pôle Emploi, la Maison Départementale des Personnes Handicapées ou encore la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

Cette agence regroupera très prochainement :

- ▶ le pôle d'accueil des assurés sociaux agricoles,
- ▶ les examens de médecine du travail et de médecine conseil.



Tiers payant et médicaments génériques

Acceptez les médicaments génériques et bénéficiez du tiers payant

- ▶ Désormais, à la pharmacie, vous bénéficiez du tiers payant uniquement si vous acceptez que le pharmacien vous délivre des médicaments génériques à la place des médicaments de marques indiqués sur votre ordonnance.
- ▶ Si jamais vous refusez le médicament générique, il vous réclamera le paiement de vos médicaments et vous remettra une feuille de soin papier qu'il vous faudra envoyer à votre MSA pour obtenir son remboursement.

Ce dispositif vous concerne même si vous bénéficiez d'une prise en charge à 100 %.

En moyenne 30% moins chers, **les génériques sont aussi fiables que les médicaments classiques**. Ils sont soumis aux mêmes contrôles que les médicaments de marque ; les critères de qualité et de sécurité sont respectés et totalement garantis. Même si la couleur, la forme et l'emballage changent, le principe actif à l'origine de l'efficacité du médicament reste strictement identique.

Accepter les génériques est un geste responsable et économique pour tous. Les économies ainsi réalisées peuvent servir à financer la recherche de nouveaux médicaments, améliorer la prise en charge de certaines maladies et équiper les centres de soins en appareils coûteux.

Vos démarches santé simplifiées sur www.msa20.fr

vous consultez de chez vous :

- Vos paiements et décomptes maladie ;
- Vos droits maladie ;
- Vos participations forfaitaires et franchises ;
- Votre relevé annuel de prestations santé.

vous déclarez directement :

- Votre médecin traitant ou votre changement de médecin traitant ;
 - La perte ou le vol de votre carte vitale.
- vous demandez sans vous déplacer :**
- Votre carte européenne d'assurance maladie.

Jamais sans votre carte vitale

Confidentielle et personnelle, votre Carte Vitale vous est adressée dès 16 ans.

Conservez-la précieusement et présentez-la systématiquement à tous les professionnels de santé.

Des remboursements plus rapides, plus simples et plus fiables :

Le professionnel de santé établit une feuille de soin électronique. Celle-ci est transmise automatiquement à votre caisse d'assurance maladie : plus de feuille de soins à remplir, plus d'envoi postal.

Dans la plupart des cas, votre MSA transmet automatiquement un décompte à votre mutuelle.

Si le professionnel de santé vous délivre une quittance Sésame-Vitale : **vous devez conserver ce document. Il n'est pas nécessaire de le renvoyer à votre MSA.**

Complémentaire Santé

Une complémentaire santé malgré de faibles ressources, c'est possible avec la CMU-C ou l'ACS

Prendre soin de sa santé et de celle de ses proches c'est essentiel.

Pour cela, il est important d'avoir l'assurance d'être bien couvert.

Bien que la MSA rembourse une part importante des frais de santé, il reste le plus souvent une partie à payer.

C'est la raison pour laquelle, il est indispensable d'avoir une complémentaire santé.

En cas de faibles ressources, il est possible de bénéficier d'une prise en charge totale (la CMU-C) ou d'une aide (l'ACS) pour payer une complémentaire.

Renseignez-vous auprès de votre MSA.

Le RSA pour les exploitants et chefs d'entreprise agricoles

La MSA peut vous soutenir et vous proposer des solutions adaptées à votre situation personnelle.

Bénéficiez d'un complément ou d'une garantie de revenus en cas de difficulté.

Le RSA, une garantie de revenus en cas de besoin

Les ressources de votre foyer diminuent, vous rencontrez des difficultés...

Le RSA peut vous permettre de compléter vos revenus ou vous garantir un minimum de ressources en l'absence de revenus. L'examen du droit au RSA est systématiquement déterminé en fonction de votre situation professionnelle et familiale sur la base de règles définies pour partie par le Président du Conseil Général de votre département.

Quelles sont les conditions générales pour demander le RSA ?

Vous avez peu ou pas de revenus et l'un des membres de votre foyer est affilié à la MSA en qualité de :

- ▶ Chef d'exploitation ou d'entreprise agricole,
- ▶ associé d'exploitation,
- ▶ Collaborateur d'exploitation ou d'entreprise agricole,
- ▶ Aide familial.

Vous pouvez demander le RSA si :

- ▶ Vous résidez en France de manière régulière,
- ▶ Vous êtes Français, ou titulaire d'une carte de résident ou de titre de séjour ou si vous avez le statut de réfugié,
- ▶ Vous avez plus de 18 ans.
- ▶ Vous avez peu ou pas de revenus.

Vous souhaitez savoir si vous pouvez prétendre au RSA

Pour savoir si vous pouvez bénéficier du RSA et estimer le montant auquel vous pourrez prétendre, effectuez **une simulation en ligne**.

Vous pouvez aussi **télécharger le formulaire** de demande ou le retirer auprès de votre caisse de MSA, votre centre communal ou intercommunal d'action sociale, de la Caf ou du conseil général de votre lieu de résidence.

Quelles sont les démarches à effectuer ?

Il suffit tout simplement d'adresser votre demande à la MSA de votre lieu de résidence.

Votre caisse de MSA enregistre votre demande, et, après examen des conditions d'attribution, verse mensuellement le RSA sur votre compte bancaire ou postal.

La MSA et les prestations familiales

Vous êtes affilié ou venez d'être affilié au régime agricole en tant que salarié ou non salarié agricole ?

La MSA, grâce à son guichet unique, se charge de vos remboursements santé et du versement de votre retraite. Elle gère également vos prestations familiales et les aides au logement.

- ▶ Si vos prestations sont versées par la CAF, vous pouvez demander à cet organisme de transférer votre dossier à la MSA. Vos droits seront les mêmes.
- ▶ Si vous n'avez jamais été allocataire, rendez-vous sur notre site Internet **www.msa20.fr** pour connaître vos droits en prestations familiales et faire vos demandes en ligne.